

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-11/44C

---

## Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT D' ACTIONS ECONOMIQUES AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS CATALAN 2023-2025.

---

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	1

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Jacques FIGUERAS donne pouvoir à Marie-Thérèse NEGRE  
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Marie-Claude PADROS  
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA  
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Sylvie TORRES donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Jean GAUZE, Thierry LOPEZ, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance** : Dominique ANDRAULT

**Date de convocation :** 23 novembre 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

L'association Initiative Pays Catalan (IPC) est membre du réseau national Initiative France qui a pour objectif de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales.

Outre un fonds de fonctionnement, elle dispose d'un fonds d'intervention constitué des dons, subventions ou cotisations de personnes physiques et personnes morales privées ou publiques, redistribué sous forme de « prêts d'honneur » aux créateurs d'entreprises.

Dans le cadre de sa compétence « actions de développement économique », afin d'assurer un meilleur accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire intercommunal, la Communauté de Communes Sud Roussillon a conclu un partenariat avec cette association qui arrive à

échéance fin 2022. Il est donc envisagé de le renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de ce partenariat, IPC s'engage à :

- Communiquer sur le panel de services de la CC SUD ROUSSILLON, l'action foncière, les animations ect ;
- Favoriser la mise en œuvre des dispositifs financiers pour des porteurs de projets du territoire communautaire ou souhaitant s'y installer (prêts d'honneur local, prêt d'honneur remarquable (national), le prêt d'honneur Occitanie transmission, le prêt NACRE. Et tous dispositifs à venir) ;
- Mobiliser des dispositifs d'accompagnement, de suivi et de parrainage pour les entreprises accompagnées ;
- Informer la communauté de communes des actions, initiatives mises en œuvre ;
- Organiser des actions directes sur le territoire communautaire ;
- Participer aux réunions en lien avec ces actions ;
- Permettre à la Communauté de Communes Sud Roussillon de valoriser son action en matière d'emploi sur le territoire par des statistiques annuelles sur son territoire (nombre d'emplois créés ou maintenus / euros injectés) ;
- Garantir une permanence dans les locaux de la Pépinière d'entreprises une fois par trimestre.

En plus, du versement d'une participation de 1000 € par an plus 10 % du montant alloué par IPC sur le territoire, avec un plafond de 0,20cts/habitants, la Communauté de Communes s'engage quant à elle à :

- Informer IPC des actions et initiatives mises en œuvre ;
- Mettre à disposition d'IPC des conditions et moyens d'action sur le territoire communautaire (locaux, communication...);
- Participer aux réunions en lien avec ces actions et inviter IPC aux travaux et études.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 1 ABSTENTION (Pierre ROSSIGNOL) ET 29 VOIX POUR,**

↳ **DECIDE** de conclure une convention de partenariat d'actions économiques, ci-annexée, avec l'association Initiative Pays Catalan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;

↳ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toutes pièces utiles à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20221130-2022-11-44C-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2022  
Date de réception préfecture : 02/12/2022